



## Bulletin d'information

Mars 2010

EDITO DU PRESIDENT (Martinho RODRIGUES) .....	1
PARTENARIAT EXPE (Chris BOUILHOL).....	2
ASSURANCES – Situation et évolution (Emmanuel TESSANNE) .....	2
NOTRE BREVET D'ETAT - Evolution et transformation (Thierry GUERIN) .....	3
CF-SNPSC – Centre de Formation du SNPSC (Norbert AUMASSON - Président).....	4
QUALIFICATION CORDISTE (Armel TRIBOT-LASPIERRE).....	4
SENTIMENT PERSONNEL D'UN IDEALISTE RATE - Petite réflexion sans l'avis du Bureau du SNPSC ! (Thierry GUERIN).....	5
ANNUAIRE SNPSC 2010 – Bureau élargi .....	6

### EDITO DU PRESIDENT (Martinho RODRIGUES)

Le vaisseau sur lequel nous naviguons n'est-il qu'un frêle radeau, une chaloupe ou un beau navire ? Est-il dirigé ou porté par les vagues au gré des vents ? Qui gouverne et vers quel cap ? Notre avenir est-il toujours entre nos mains ?

Vu la tournure que prennent certains chantiers importants en rapport direct avec notre profession, nous sommes légitimement en droit de nous poser ces questions.

Pour répondre aux exigences et à la mise en demeure de la Commission Européenne, le ministère de la Jeunesse et des Sports, les fédérations et les syndicats ont uni leurs efforts pour créer dans les délais impartis les LPS canyon et spéléologie. Puisqu'elles s'appuient sur les contenus de formation et les compétences reconnues des diplômés, la logique aurait voulu que ces deux LPS soient mises en place après la création des formations et nouveaux diplômes correspondant à chaque discipline : le DE JEPS mention canyon et le DE JEPS mention spéléo. Mais cette logique chronologique a été bouleversée pour éviter à la France de payer une lourde amende et sous réserve que les nouveaux diplômés et leurs référentiels de formation soient mis en place dans la foulée.

Or aujourd'hui, le chantier concernant le DE JEPS mention canyon est confronté à d'importantes difficultés et aucun calendrier précis n'a été établi pour la création du DE JEPS mention spéléologie. Cependant, les travaux sur le DE JEPS mention canyon reprendront en mars. Lors des dernières réunions des groupes techniques et du comité de pilotage, les syndicats et les fédérations n'ont pas réussi à s'accorder sur les allègements à consentir ou non aux cadres fédéraux pour l'entrée en formation. Les fédérations ont placé la barre très haut en exigeant pour leurs moniteurs et instructeurs l'allègement total des UC 3 et 4 du cursus DE qui en compte 4 au total. Les syndicats, tout en reconnaissant la grande valeur technique des cadres fédéraux, soutiennent la différence fondamentale entre pratique professionnelle et pratique fédérale du canyonisme. Les différentes parties n'ayant pas réussi à se mettre d'accord au cours des négociations, le ministère a finalement tranché en donnant gain de cause aux syndicats. Les syndicats ont parlé d'une seule voix : l'union intersyndicale composée du SNGM, du SNAPEC et du SNPSC a porté ses fruits au delà de toute espérance. Mais faut-il vraiment s'en réjouir ? Malheureusement, n'étant pas parvenu à ce résultat par la négociation, la situation risque de rendre encore plus difficiles les relations entre syndicats et fédérations.

Les fédérations connaissent des difficultés croissantes. Elles souffrent de la crise actuelle pour des raisons variées. L'individualisme gagne, les subventions d'état baissent, les ressources fédérales chutent et leur effectif d'adhérents diminue. En fait, c'est tout le milieu associatif qui est en péril. Alors tout naturellement, certaines fédérations lorgnent sur la manne financière que pourrait procurer la formation professionnelle. Le gouvernement aura vraiment tout mis en œuvre pour qu'elles s'orientent dans cette voie. Heureusement le secteur du plein air connaît encore la notion de milieu spécifique qui implique que les formations et certifications des disciplines concernées soient assurées par les établissements d'Etat.

Au-delà des difficultés rencontrées pour la création du DE JEPS canyon, c'est l'avenir même de notre propre DE JEPS mention spéléologie qui risque d'être compromis. Nous devons absolument reprendre le dialogue avec la Fédération Française de Spéléologie et le faire sur des bases saines. Nous ressentons une grande déception pour ne pas avoir été capables de résoudre les problèmes liés au DE JEPS canyon par la négociation. Pour éviter de nous retrouver dans la même situation conflictuelle que celle dans laquelle se trouvent le SNGM et le SNAPEC avec la FFME, nous devons concrétiser et améliorer notre partenariat avec la Fédération Française de Spéléologie. Nous demeurons confiants et optimistes car nous appartenons à la même grande « famille spéléo » et sommes tous conscients des liens étroits de nos intérêts.



## PARTENARIAT EXPE (Chris BOUILHOL)

L'accord de partenariat entre notre Syndicat et *Expé* continue et se développe. Vous trouverez avec ce bulletin un document présentant leurs offres commerciales. En retour *Expé* nous aide à financer l'envoi de ce bulletin.

**Combinaisons** : Deux modèles vous sont proposés à un prix attractif :

**1 modèle canyon** qu'il est impératif de commander très rapidement pour profiter de l'offre dans les délais et **1 modèle spéléo**.

**Important** : Vous commandez au plus tôt ne payez qu'à réception de la marchandise.

**Cordes** : *Expé* propose cette année un tarif préférentiel sur ses cordes semi statiques

Une réduction de 22 à 23 % sur le tarif 2010 - Corde à moins d'un euros le mètre !

**Catalogue Expé** : Remise 20 % pour toute commande à partir de 200 € d'achat.

Ces offres ne sont valables que pour les adhérents du SNPSC !



Seul le très bon matos part en Expé...

BP 5 - 38680 - PONT-EN-ROYANS  
Tél : 04 76 36 02 67 Fax : 04 76 36 09 76

## ASSURANCES – Situation et évolution (Emmanuel TESSANNE)

Début janvier 2004, suite à l'échéance du contrat passé avec AON, le SNPSC a mis en place un contrat de responsabilité civile auprès des MMA par l'intermédiaire de Jean-François BELLET, courtier à Oullins (69), négocié sous la forme d'un « contrat groupe ». En plus de l'augmentation de tarif significative générée à l'époque, ce contrat, en se recentrant sur notre cœur de métier (spéléologie et canyon), n'incluait plus certaines activités comme le ski de fond ou l'escalade entre autres, qui servaient les intérêts de quelques membres du SNPSC. Seule la randonnée était encore couverte, car assurée par les MMA pour le SNAM. Mais 6 ans plus tard, les choses ont évolué et ce contrat figure sur le marché des « RC pro plein air » comme un des plus attractifs en terme de prix et de couverture d'assurance. Faisons le point sur cette évolution.

Notre contrat groupe couvre la spéléologie y compris glaciaire, le canyon, la via corda et la via ferrata, les activités sur corde et câble encadrées, toutes nos actions de formation aux techniques de corde et câble (cadre technique en formation en hauteur par exemple) et pour les titulaires des diplômes correspondant, les activités d'AMM et depuis un an, les activités du BE Escalade. Ce contrat nous couvre également pour toutes les techniques nécessaires à l'accès aux lieux de pratique (accès hivernal par exemple) et intègre la RC Client obligatoire.

Pour ceux qui le souhaitent, un contrat « individuel accident » a été mis en place pour offrir une couverture en cas d'invalidité ou décès valable uniquement dans le cadre de nos activités professionnelles. D'autres possibilités d'assurance ont été étudiées avec le courtier mais ne sont pas intégrées au contrat groupe :

- RC organisateur, sous-traitance (entre 250-300 €, dépend du contexte),
- RC travaux acrobatiques (250 € pour un chiffre d'affaire HT de 15000 € au plus),
- assurance des clients lors des transports,
- assurance des matériels professionnels stockés au domicile (dépend des conditions d'habitation), limité à 10.000 € de matériel, 250 à 450€,
- assurance invalidité décès maladie dans le cadre de la vie courante (plusieurs niveaux d'assurance possible).

Il y a deux ans, le SNAPEC (anciennement assuré aux MMA), par le biais de son adhésion à l'UNSA Sport, a contracté une RC Pro auprès de la MAIF au tarif imbattable et aux garanties équivalentes aux nôtres. C'est ainsi que certains membres du SNPSC titulaires à la fois des BE Spéléologie et Escalade devant être assurés pour ces activités, se sont tournés vers ce contrat proposant une RC pro « toute activité de plein air » pour 85 € par an...

A l'évidence un débat a eu lieu au sein du SNPSC pour étudier cette opportunité en adhérant à l'UNSA Sport. Mais la décision prise fût celle de poursuivre le contrat groupe MMA qui a paru malgré tout plus cohérent et fiable dans la durée ; ce qui a valu quelques remarques...

Après un an à ce régime et une bonne réflexion, la situation concurrentielle existant et le niveau stable de notre contrat groupe aidant, Mr BELLET a proposé d'y inclure l'activité Escalade pour les titulaires du BE en question tout en diminuant du même coup le montant de la cotisation qui est passé de 560 € pour un titulaire (+ 270 € si escalade) à 440 euros pour toutes les activités (si titulaire bien sûr).

De son côté la MAIF a complètement modifié l'offre de contrat des différents syndicats de l'UNSA Sport - Contrat mal adapté aux exigences d'une « vraie » RC Pro et montants engagés par rapport aux sinistres non cohérents - L'augmentation des cotisations MAIF s'est traduite par l'ajout de la part RC Client, part normalement incluse dans le contrat de RC Pro et obligatoire. En effet, la philosophie mutualiste et associative de la MAIF considère ses clients comme adhérent à une activité associative et donc assurés en personne et non par le biais d'un contrat Pro. Certains syndicats comme la plongée ont souscrit à cette offre correspondant à leur type de fonctionnement avec beaucoup de stages, mais ça n'est pas le cas de la majorité et le surcoût lié à cette formule est important.



Aujourd'hui le SNAPEC s'est tourné à nouveau vers les MMA pour recréer son contrat groupe, opération qui s'accompagne d'une hausse importante de la cotisation par rapport à leur ancien contrat chez eux, soit 650 € (pour info les guides payent leur RC aux alentours de 700 € et leur contrat est toujours en discussion).

En quoi les évolutions des RC des autres syndicats nous concernent-elles ?

Dans le cas du SNAPEC, les BEES titulaires de l'escalade et de la spéléologie qui avaient choisi le contrat MAIF vont revenir vers celui du SNPSC plus attractif. Cela concerne environ 10 nouveaux membres pour le SNPSC. Mais ce ne sont pas les seuls professionnels intéressés, les titulaires du BE Escalade et du BAPAAT Spéléo voudraient aussi s'en rapprocher.

Par conséquent, il nous faut aussi réfléchir à la situation d'un stagiaire spéléo titulaire en escalade et qui, bénéficiant de la réduction de cotisation RC pro en tant que stagiaire, est pleinement redevable de sa RC Pro de BE Escalade titulaire... La recherche et l'amélioration des contrats d'assurance sont plus que jamais d'actualité.

Conclusion : Dans le cadre de la recherche et du maintien d'une assurance optimale pour ses membres, le choix du SNPSC d'un contrat groupe sur le long terme et d'une politique de communication et de prévention sur l'accidentologie porte ses fruits. Gardons cependant à l'esprit que l'évolution d'un contrat d'assurance dépend avant tout de la viabilité du contrat pour l'assureur liée étroitement au volume et à l'importance des sinistres. Restons de toute façon vigilants pour gérer au mieux les aléas de nos activités.

## **NOTRE BREVET D'ETAT - Evolution et transformation (Thierry GUERIN)**

La volonté de rénovation de notre Brevet d'Etat par le SNPSC n'est pas nouvelle. La présence du module Canyon dans notre formation n'est désormais plus compromettante depuis que le ministère est tenu de s'adapter à la nomenclature européenne. Depuis 1 an, le SNPSC travaille donc à l'élaboration d'un DE JEPS Canyon et d'un DE JEPS Spéléo dont l'appellation remplacera à terme notre BEES, mais aussi sur les LPS Canyon et Spéléo. Quelques précisions s'imposent quant à la compréhension de ce jargon ? Nous y voilà.

**LPS** : Libre Prestation Service. Il s'agit d'un système par lequel un ressortissant européen diplômé ou formé dans son pays peut demander une autorisation temporaire pour travailler en France. Il impose au demandeur, en l'état actuel des choses, de se soumettre à un examen.

**DE JEPS** : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports. C'est le diplôme qui correspond au niveau III (Bac + 2) de la nouvelle nomenclature des diplômes du secrétariat aux sports. Il relève ainsi le niveau du BEES (niveau IV = niveau Bac).

**La LPS** existe pour le Canyon depuis 3 ans. Sa mise en place est devenue obligatoire pour le ministère avant le 31 décembre 2009 sous peine d'amende et s'impose d'ailleurs pour toutes les activités à environnement spécifique. Pour ce qui concerne la LPS Spéléo, le SNPSC est heureusement intervenu en collaboration étroite avec le Ministère pour son élaboration et sa mise en place effective aujourd'hui.

**DE JEPS Canyon** : Comme vous le savez, nous travaillons depuis un an à la réalisation d'un diplôme spécifique au canyon pour que d'une part cette activité n'entrave plus la réforme du BEES Spéléo et d'autre part qu'on en finisse avec les litanies de diplômes fantômes, voire d'escroqueries pseudo professionnelles !

En incitant les autres syndicats à travailler dans ce sens, une dynamique créative s'est instaurée depuis le mois de juin. L'exigence du niveau III du DE par le SNPSC nous permet d'élargir au maximum l'application du champ de nos prérogatives et de se distinguer du BP de niveau IV pour lequel n'importe quel organisme de formation serait éligible. De plus, nous pensons que la confidentialité de notre activité ne permet pas de distinguer plusieurs niveaux de diplôme.

La première phase de notre travail quant à l'élaboration de ce DE, s'est portée sur le niveau des équivalences existant dans les anciens diplômes du même secteur (Spéléo et Canyon) pour valider le degré d'entrée dans la formation du DE, voire la formation elle-même...

La suite du travail qui aura lieu courant 2010 consistera en l'élaboration du « ruban pédagogique » c'est-à-dire le contenu des formations. L'enjeu pour nous consiste bien sûr à disposer d'un futur DE Canyon qui puisse être validé par le DE Spéléo en ne se soumettant qu'aux stricts compléments spécifiques de l'activité Canyon.

**DE JEPS spéléologie** : C'est en commençant à travailler sur le DE Canyon que nous avons sollicité le Ministère pour que puisse être menée en parallèle la réflexion sur le DE Spéléo afin de réformer et de mettre enfin à jour le contenu de notre actuel DEES. Mais la promesse d'accord du Ministère n'étant assortie d'aucune date, il était permis de douter du bien fondé de cette promesse... Heureusement, lorsque cet automne l'obligation de création d'une LPS Spéléo s'est imposée au Ministère, nous avons été sollicité pour nous pencher sur la question et démarrer ce chantier. Bâti sur le même principe que le DE Canyon, l'arrêté devrait également apparaître prochainement.



## CF-SNPSC – Centre de Formation du SNPSC (Norbert AUMASSON - Président)

Le Centre de Formation compte maintenant une année d'existence et le vent de cette aventure récente le stimule et le pousse vers de nouvelles formations. Une équipe élargie a rejoint le noyau initial lors de l'AG de décembre 2010 et les idées fusent pour faire avancer notre nouvel esquif !!! Les raisons d'être du Centre de Formation :

- Promouvoir les actions de formation du SNPSC et garantir dans la durée la qualité des prestations de nos professionnels.
- Favoriser les échanges, développer les réflexions techniques, réfléchir à de nouvelles approches pédagogiques et participer activement à la pérennisation des activités syndicales.
- Au travers de la formation continue, permettre aux BEES Spéléo canyon, membres du Syndicat d'élargir leur champ d'action avec des compléments de formation adaptés à leurs objectifs de développement.
- Valoriser le recyclage au sein de notre corporation en parallèle avec la future naissance des DE JEPS mentions spéléologie et canyon.
- Mettre en valeur les compétences de nos formateurs et assurer la transmission de ces compétences aux professionnels.
- Partager notre expérience, valoriser nos compétences et transmettre nos connaissances.

**Se former et se recycler, c'est maintenir un haut niveau de qualification et donner une reconnaissance à nos diplômés dans toutes les activités dérivées et domaines connexes où notre profession a permis des évolutions majeures, grâce à notre technicité et nos savoirs faire.**

Concrètement, voici quelques unes des propositions qui vous sont offertes pour 2010 :

- La poursuite du stage de Formation « CABLE »,
- une session pratique en mars et une session « expertise » en juin,
- un stage recyclage canyon, pour ceux qui souhaitent se mettre à jour sur la sécurité et les techniques

### Centre de Formation du Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du canyon

Président : Norbert AUMASSON  
Chez Mlle Catherine GADENNE  
Route de la Balmette -  
38250 VILLARD DE LANS  
N° de centre W261001278  
SIREN 511 459 745

### Calendrier des propositions de formation et de recyclage pour 2010

INTITULE	DATES	LIEU	REMARQUE
Session pratique « câble »	2, 3, 4 juin	Hérault	Session 1
Session expertise « câble »	21,22 et 23 sept.	Ardèche (Vallon Pt d'Arc)	Session 2
Recyclage / Prépa Canyon*	1, 2, 3 septembre	Pyrénées Orientales	

\* Ce module s'adresse aux actifs en quête d'un recyclage mais aussi aux personnes préparant une qualification canyon (AQA, UF5 ou UF6)

A la vue des premiers résultats de l'Enquête Métier réalisée par le Pôle Ressource de Vallon Pont d' Arc, le CF envisage de mettre en place cette année des modules de formation en matière de maîtrise de l'outil informatique et gestion comptabilité pour notre activité.

## QUALIFICATION CORDISTE (Armel TRIBOT-LASPIERRE)

Au sujet des travaux sur corde, savez-vous qu'il est possible de faire reconnaître vos compétences ?

Beaucoup d'entre nous mettent leur compétence et leur expertise technique au service du monde de la verticalité dans bien des activités connexes à la Spéléologie (PAF, PAH, Via Cordata, Via Ferrata, Spectacle, Assistance Technique, etc). L'activité des travaux d'accès difficiles ou « travaux sur corde » permet d'exercer une activité complémentaire non négligeable hors saison.

Dans le cadre des prérogatives de votre diplôme initial du B.E.E.S Spéléologie, vous pouviez prétendre à une équivalence sur le niveau 1 du **Certificat de Qualification Professionnelle d'Ouvrier Cordiste**, diplôme de la branche professionnelle du BTP créé par le Syndicat Français des Entreprises de Travaux en Hauteur (S.F.E.T.H) en 1999. Mais malheureusement depuis le 01 Janvier 2010, cette possibilité est devenue caduque. Néanmoins, **vous avez désormais la possibilité d'accéder directement à la qualification du C.Q.P d'Ouvrier Cordiste niveau 2** en satisfaisant les pré-requis suivants :

- Avoir suivi une formation spécifique aux travaux sur cordes (selon le Décret du 01 Septembre 2004 régissant les travaux sur cordes),
- Pouvoir justifier de 800 h d'activité professionnelle en travaux sur cordes (fiches de paie avec la mention « technicien cordiste », « cordiste » ou « travailleur sur cordes », certificats de travail, factures en relation directe avec l'activité),
- Etre titulaire du Brevet de Sauveteur Secouriste du Travail à jour de ses recyclages,
- En parallèle à ces pré-requis justifiant l'expérience professionnelle, un dossier administratif est à compléter avec les pièces suivantes :
  - Un certificat médical d'aptitude et de non contre indication « aux travaux en hauteur et sur corde »,
  - Une attestation de formation technique conformément au décret de 2004,
  - Un rapport d'activité professionnelle mettant en évidence vos compétences dans le secteur d'activité, en décrivant si possible 2 à 3 situations de chantiers dans plusieurs secteurs d'activité (T.P, Bâtiment, Industrie, Agro-alimentaire, événementiel, spectacle, Assistance technique et/ou expertise),
  - Une fiche de renseignements « candidat » à produire.

La demande d'obtention du dossier d'inscription à cette qualification doit être réalisée auprès de l'organisme de « Développement et Promotion des Métiers sur Cordes » (D.P.M.C), gestionnaire de la qualification des C.Q.P de techniciens cordistes.

Pour plus d'infos, contacter les personnes suivantes :



- Madame Claire BOURDON-GRIMAULT, secrétaire administrative du D.P.M.C au 04.90.79.74.84 pour l'envoi d'un dossier et du référentiel de certification.
- Armel TRIBOT-LASPIERRE/ E.C.T FORMATION au 06.81.68.53.71 ou Juan ESPEJO au 06.20.72.12.31 pour les questions et subtilités techniques.

Il est à noter que les C.Q.P ne sont pas les seuls diplômes concernant la professionnalisation. Outre ces diplômes de la branche professionnelle du B.T.P, coexiste le **Certificat Agent Technique Cordiste, diplôme de niveau V** initié par le Ministère de l'Education Nationale (les pré-requis et le dossier administratif sont identiques au C.Q.P 2).

Pour plus d'infos, contacter :

- Mr Franck ARNAL au G.R.E.T.A de Die au 04.75.22.14.08
- Et aussi Armel TRIBOT-LASPIERRE ou Juan ESPEJO

Si vous êtes intéressés, le S.N.P.S.C via son C.F peut mettre en œuvre une formation S.S.T et éventuellement une mise à niveau (formation conforme au Décret de 2004) pour ceux qui souhaitent s'investir dans cette profession (Attention, cela n'exclut pas qu'il faille justifier de compétences spécifiques dans les métiers du bâtiment ou des travaux publics !)

## SENTIMENT PERSONNEL D'UN IDEALISTE RATE - Petite réflexion sans l'avis du Bureau du SNPSC ! (Thierry GUERIN)



Réflexions...

Le syndicat est-il d'abord là pour aider les professionnels de la spéléo dans leur métier grâce à la mutualisation des actions de ces derniers ?

La réponse pourrait paraître simple et évidente. Oui ! C'est même la première raison d'être du Syndicat. En tout cas, c'est ce que je pense et mon action syndicale s'est toujours inscrite dans ce sens.

Cette idée a été reprise lors de notre dernière AG et votée sous la forme appel au don au nom du Syndicat pour venir en aide aux camarades BE spéléo syndiqués ou non lors d'un accident de la vie entraînant une incapacité de travail sur du long terme.

Une première sollicitation a été lancée pour deux personnes au moment de l'envoi de la cotisation. Une troisième personne renversée par une voiture pendant les congés de fin d'année, immobilisée entièrement pendant trois mois et ne pouvant probablement pas reprendre son activité avant la fin de l'année devait faire aussi l'objet d'un appel sur ce présent bulletin.

Malheureusement, cette idée n'est pas facile à mettre en œuvre car le SNPSC préfère demander l'autorisation aux intéressés avant et se retrouve devant le fait que, pour des raisons personnelles toutes plus valables les unes que les autres, ces personnes préfèrent refuser. Cela entraîne deux choses :

À court terme, l'annulation des dons faits cette fois-ci et qui seront remboursés aux donateurs. Pas grave ...

La deuxième, c'est qu'à partir du moment où l'on refuse on donne mauvaise conscience à ceux qui voudraient accepter. En effet, il est très difficile d'accepter un don surtout en argent, même si cela est utile. Tout le monde peut comprendre cela et surtout personne ne peut juger l'autre car il n'est pas dans son cas. Mais a-t-on réfléchi aux conséquences collectives de ce refus ? En effet si tout le monde refuse, le système d'aide est mort. Hors si tout le monde comprend et même est d'accord avec ce refus (moi le premier), les mêmes sont d'accord (moi le premier) pour donner aux autres. Mais comment donner aux autres puisqu'ils n'existent pas ?

En une phrase : tout le monde est prêt à donner aux autres et pense que c'est nécessaire, mais personne ne veut recevoir.

Avant de faire appel aux dons, faut-il demander l'autorisation à l'intéressé ou non ?

Faut-il ne plus faire d'appel au don et que chacun se démerde ?

Faut-il accepter un don sous prétexte que ceux qui en auront besoin un jour refuseront par principe ?

Je vous laisse à vos réflexions, moi je n'ai pas trouvé la solution. Merci de la transmettre au syndicat si vous en avez une. Faites vous du bien !!

### ANNULATION DE L'APPEL AU DON.

L'appel au don fait lors de l'appel de cotisation 2010 est annulé. Les personnes concernées préfèrent, pour des raisons personnelles, ne pas accepter ce don collectif. Les dons déjà envoyés seront remboursés.

Par contre une des personnes concernées a un magnifique gîte en Ardèche que nous vous recommandons chaleureusement. Il est grand, pas cher, très sympa et on y trouvera bientôt plein de miel fait maison. N'hésitez pas ! Contact : 04 75 93 35 65

### A VOS PINCEAUX...

Parmi vous qui nous lisez, il y a forcément des quantités d'excellents créatifs qui sommeillent. Nous vous connaissons. Nous savons que vous débordez d'imagination. Alors... à vos pinceaux ! Le CF-SNPSC a besoin d'un logo pour orner ses outils de communication.

Nous vous proposons deux voies de réflexion :

1 – Créer un logo dérivé du logo SNPSC actuel (une facture proche et peut-être des couleurs dans la même gamme)

2 – Réétudier totalement ces deux logos en rajeunissant le logo actuel du SNPSC.

Pour avoir des précisions sur ce thème d'étude ou pour nous faire des propositions artistiques, contactez par téléphone ou par courriel le secrétariat du SNPSC et envoyez nous vos œuvres par courrier postal.



## ANNUAIRE SNPSC 2010 – Bureau élargi

Président <b>Martinho RODRIGUES</b> Le Collet 05250 ST. ETIENNE EN DEVOLUY	Tél. : 04 92 58 85 63 martinho.rodrigues@orange.fr
Vice-président <b>Norbert AUMASSON</b> Impasse Louise Michel 66210 SAUTO	Tél. : 04 68 30 23 08 Mob : 06 80 14 18 98 nosaumasson@hotmail.com
Vice-président <b>Nicolas BERLAND</b> 2 avenue des Pyrénées 65400 ARGELES GAZOST	Mob : 06 85 14 29 37 nico.berland@laposte.net
Secrétaire <b>Bart RAYMAEKERS</b> La Découverte 66500 NOHEDES	Tél. : 04 68 05 31 23 Mob : la.decouverte@free.fr
Secrétaire adjoint <b>Thomas BRACCINI</b> 16 route d'Azun 65400 AUCUN	Mob : 06 89 71 15 91 thomas.braccini@laposte.net
Trésorier <b>Emmanuel TESSANNE</b> Bois carré 73190 APREMONT	Tél. : 04 79 28 34 04 Mob : 06 70 10 87 40 manu.tessanne@wanadoo.fr
Trésorier adjoint <b>Jean-Mathieu FALLARD</b> Route de la Piaz 74340 SAMOËNS	Tél. : 05 53 52 89 85 Mob : 06 20 79 24 75 famillefallard@orange.fr
Membre du bureau <b>Juan ESPEJO LUCAS</b> 76 rue des grands champs 74370 METZ TESSY	Tél. : 04 50 27 46 32 Mob : 06 20 72 12 31 juan.espejo@orange.fr
Membre du bureau <b>Lionel THIERRY</b> On a Marché sous la Terre 81170 MOUZIEYS PANENS	Tél. : 05 63 56 99 28 Mob : 06 17 57 84 86 lionelthierry@wanadoo.fr
Section Locale Vercors <b>Christian BOUILHOL</b> Les portes du Vercors 2 26190 STE EULALIE EN ROYANS	Tél. : 04 75 05 14 36 Mob : 06 85 50 08 46 chris.bouilhol@libertysurf.fr
Chargé de mission <b>Didier DELCOL</b> Laborie 82160 SAINT PROJET	Tél. : 05 63 65 71 17 didier.delcol@wanadoo.fr
Chargé de mission <b>Thierry GUERIN</b> 383 allée des érables 38250 LANS EN VERCORS	Tél. : 04 76 53 50 47 Mob : 06 87 63 44 38 t.guerin@carnetdecourses.com
Chargé de mission <b>Yanik MADELENAT</b> La Balmette 38250 VILLARD DE LANS	Tél. : 04 76 95 90 85 Mob : 06 08 22 64 65 yanik@carnetdecourses.com